Mission Locale du Bassin de Longwy

DEPARTEMENT MEURTHE & MOSELLE

Fonds d'Aide aux Jeunes 2022
« Bilan F.A.J »

MONTANT TOTAL DES DEPENSES EN DIRECTION DU PUBLIC : 24 334.22 €

Financeurs	Recettes	Postes dépenses	Dépenses
Conseil Départemental de Meurthe et Moselle	17 000 €	Demandes individuelles	19 064.92 €
Communes adhérentes (cf. liste)	19 365.20 €	Dossiers Collectifs	5 269.30 €
Reliquat enveloppe 2021	17 074.78 €	Frais administratifs Ml	1 700 €
TOTAL	53 439.98 €		26 034.22 €
Soit un reliquat fin 2022 de 27 405.76 €			

Mission Locale du Bassin de Longwy
Le 16/01/2023

PARTICIPATION COMMUNES ADHERENTES « FAJ » – Année 2022

COMMUNES	Nbre d'habitants	0,25 € /habitant	Montant versé
BASLIEUX	552	138	138
BEUVEILLE	769	192.25	192.25
BREHAIN LA VILLE	428	107	107
BOISMONT	428	107	107
CHENIERES	648		
CONS-LA-GRANDVILLE	524	131	131
COSNES-ET-ROMAIN	2797	699.25	699.25
CUTRY	1070	267.50	267.50
DONCOURT-LES-LONGUYON	300	75	
FILLIERES	521	130.25	130.25
GORCY	2922	730.50	730.50
HAN DEVANT PIERREPONT	148	37	37
HAUCOURT-MOULAINE	3437	859.25	859.25
HERSERANGE	4655	1 163.75	1 163.75
HUSSIGNY	3693	924	500
LAIX	213	53.50	53.50
LONGLAVILLE	2393	598.25	598.25
LONGUYON	5280	1 320	1 320
LONGWY	15 045	3 761.25	3 761.25
MEXY	2360	590	
MONT-SAINT-MARTIN	9107	2276.75	2276.75
MORFONTAINE	1111	277.75	277.75
OTHE	41	10.25	10.25
PETIT FAILLY	88	22	22
PIERREPONT	872	218	218
REHON	3885	971.25	971.25
SAINT JEAN LES LONGUYON	427	106.75	106.75
SAINT SUPPLET	155	38.75	38.75
SAULNES	2454	613.50	613.50
TELLANCOURT	595	148.75	
THIL	1980	495	495
TIERCELET	676	169	169
UGNY	719	179.75	179.75
VILLE-AU-MONTOIS	274	68.50	68.50
VILLE-HOUDLEMONT	688	172	172
VILLERS-LA-MONTAGNE	1562	390.50	390.50
VILLERS LE ROND	118	29.50	29.50

Mission Locale du Bassin de Longwy
Le 16/01/2023

VILLERUPT	10111	2 527.75	2 527.75
TOTAL			19 365.20 €

La participation financière des communes sur 2022 est supérieure à l'année 2021. Certaines communes qui n' avaient pas participé en 2021, ont renouvelé leurs cotisations cette année. (35 communes sur 51, soit 68 % de participation).
Cette forte mobilisation est propre au territoire de Longwy. L'adhésion des communes au dispositif permet de soutenir un nombre plus important de jeunes dans leur parcours d'insertion et surtout de répondre aux demandes de subsistance des jeunes publics, sous forme de tickets services. Il est à rappeler que l'aide alimentaire ne figure plus dans le règlement du FAJ départemental depuis début 2017, c'est pourquoi une ligne budgétaire propre à cette aide est identifiée dans la comptabilité.

DEMANDES INDIVIDUELLES

90 demandes déposées :

86 jeunes concernés, (4 renouvellements de demandes)

En 2022, 90 dossiers ont été présentés. Nombre quasi identique à 2021. (94 demandes).
Un seul dossier refusé pour 2022, une aide à la mobilité.
Cette année deux dossiers ont été déposés par des travailleurs sociaux du département. Les dossiers sont exclusivement préparés par les conseillers de La Mission Locale.
Afin de soutenir un maximum de parcours et leurs réussites, les conseillers Techniques ont souvent recours aux aides financières des diverses enveloppes mises à la disposition de la Mission Locale. Les soutiens financiers apportés, sont des réserves d'oxygène pour les jeunes accompagnés.
Depuis deux années, le nombre de dossiers FAJ est stable. Depuis les dispositifs d'accompagnements ouvrant une indemnité mensuelle aux jeunes, le nombre de dossiers traités annuellement reste inférieur à 100. Auparavant, on enregistrait une moyenne de 120 dossiers annuels, voir 150 entre 2015 et 2017.

En 2022, sur 89 dossiers acceptés :

- **53 demandes d'urgence, dont 1 renouvellement :**

Il s'agit le plus souvent de titres de transport ou des aides à la subsistance pour des jeunes en formation, en emploi ou en dispositif d'accompagnement (GJ, CEJ,PACEA) et en attente des premières indemnités.
A noter en effet que le FAJ a permis de soutenir 32 jeunes de la Garantie Jeunes puis CEJ en 2022, en grande partie sur l'enveloppe d'urgence.
Ce public souvent en rupture familiale, est soutenu financièrement durant les premières semaines d'intégration, dans l'attente des premières allocations.

- **36 demandes individuelles, dont 3 renouvellements :**

Les demandes concernent prioritairement des aides à la subsistance, aux transports, au logement et à la santé.

1) Typologie des Publics :

89 demandes dont :

- **43 Filles**
- **46 Garçons**

-	GARCONS	FILLES	TOTAL
Sexe	46	43	**89**
Age			
- 18 / 20 ans	**18**	16	**89**
- 21 / 23 ans	**18**	17	
24 ans et +	10	10	
Situation			
- Célibataire	44	29	**89**
- Jeune Seul avec enfant	0	6	
- Vivant en couple	0	7	
- Vivant en couple avec enfant	2	1	
Hébergement			
- Précaire	15	7	**89**
- Ami/ tiers/ famille	7	3	
- Parents	12	7	
- Logement	12	26	

Depuis plusieurs années le pourcentage des jeunes en logement autonome ne cesse d'augmenter. En 2022, 70 jeunes ne vivent plus chez les parents, soit 78 % du public. D'autre part, 42 % du public sont locataires de leur logement. Les conflits familiaux les poussent à accéder à l'autonomie le plus rapidement possible, mais leurs situations professionnelles souvent trop précaires, les rendent très vulnérables.
A noter aussi que depuis plusieurs années, le pourcentage de filles en situation de précarité ne cesse de progresser, en 2022, 23 % du public féminin connaissent des difficultés locatives.

Les ruptures familiales sont toujours fréquentes et se traduisent par un pourcentage important de jeunes en hébergement précaire (PAUS /CHRS) ou logés chez des amis. Sur 2022, 36 % des jeunes sont dans cette situation. Cette précarité locative rend leur insertion professionnelle plus compliquée.
Nous n'avons pas de réponse d'hébergement intermédiaire (type foyer de jeunes travailleurs) sur le bassin et par conséquent l'accès immédiat aux logements traditionnels et souvent privés, met ces jeunes dans des situations de grande fragilité financière.
Le partenariat avec l'association Tellojé permet aux jeunes qui trouvent une solution d'insertion d'être accompagnés dans leur recherche de logement autonome et surtout de garder un interlocuteur en cas de difficultés.
D'autre part, de nombreux jeunes vivent chez des amis et changent fréquemment d'adresse. Cette précarité locative rend leur insertion professionnelle plus compliquée.

2) Niveau de formation

Niveau VI	Abandon avant la 3ème, enseignement spécial…
NiveauV Bis Technique	Abandon en 1ère année de CAP, BEP, 3ème
Niveau V Technique	CAP, BEP
Niveau IV	Brevet de Technicien, Baccalauréat
Niveaux III, II, I	Enseignement supérieur

FILLES					GARCONS					Total
VI	VBT	VT	IV	III et +	VI	VBT	VT	IV	III et +	
3	7	16	17	0	28	4	8	5	1	89
43					46					

Les jeunes garçons sont majoritairement non qualifiés ou plus faiblement que les filles.
Pour 2022 on remarque une hausse des jeunes de niveau IV, notamment en ce qui concerne le public féminin.
A noter que 42 jeunes, soit 47 % du public sont sortis du système scolaire sans qualification. Avec une majorité de garçons, puisqu'ils représentent 76 % des jeunes non diplômés.
Mais la majorité de ces jeunes, qualifiés ou non, n'ont pas de projet professionnel.
L'atelier d'orientation (AOA) accueille en priorité ces jeunes, avec la volonté de leur démontrer qu'à partir de leurs centres d'intérêts et compétences, ils peuvent trouver une solution d'insertion. Il est à rappeler que l'aide du FAJ est ponctuelle et qu'il est nécessaire de trouver des solutions d'insertion rémunérée pour ces jeunes en précarité.

3) Situation professionnelle des jeunes lors de la demande d'aide :

	Formation. Rem	Formation. N.Rem	CDD INT	CDI	CA CP	GJ CEJ	DE	T
FILLES	5	0	5	3	3	4	23	43
GARCONS	6	2	2	3	4	17	12	46

Mission Locale du Bassin de Longwy
Le 16/01/2023

TOTAL	**11**	**2**	**7**	**6**	**7**	**21**	**35**	**89**

Sur 2022, **54 jeunes** sont en situation d'insertion ou d'emploi lors de la demande d'aide, soit 60 % du public. Ce pourcentage est nettement supérieur aux années précédentes, compte tenu du nombre de jeunes qui ont intégré la Garantie Jeunes jusque mars 2022, puis le contrat d'engagement jeune.
De plus, il faut rappeler que le FAJ est destiné en priorité aux jeunes rencontrant des difficultés dans leur parcours d'insertion. C'est un soutien financier pour un public mobilisé.
Les difficultés d'insertion restent importantes et renforcent la nécessité du dispositif FAJ qui permet de soutenir les jeunes dans l'évolution de leur parcours.
Enfin le FAJ a été sollicité pour 5 **jeunes bénéficiaires du RSA** notamment pour des publics en situation de grande précarité, souvent suite à une ouverture ou suspension de droits.

4) COMMUNES D'ORIGINE :

Communes adhérentes au FAJ 2022

- 35 jeunes de Longwy
- 21 jeunes de Mont Saint Martin
- 13 jeunes de Herserange
- 12 jeunes de Longuyon
- 3 jeunes de Villerupt
- 1 jeune de Gorcy
- 1 jeune de Réhon
- 1 jeune de Fillières
- 1 jeune d'Hussigny Godbrange

Soit 88 jeunes, 99 % des demandes individuelles acceptées, pour un montant global de 19 029.92 €

Communes non adhérentes au FAJ 2022

- **1 jeune de Mexy , pour une aide à la mobilité de 35 €, titre de transport TGL**

1) Domaines d'intervention des dossiers acceptés :

89 demandes acceptées pour un total de 19 064.92 €

Subsistance	Transport Mobilité	Logement	Aides emplois	Emploi Formation	ACC Social	Santé	TOTAL
38	35	10	2	1	2	1	**89**
8 060 €	3 295 €	6 529.92 €	610 €	450 €	75	45 €	**19 064.92 €**

1 – SUBSISTANCE

Les aides à la subsistance s'élèvent à 8 060 €, pour 38 jeunes, soit 42 % des aides individuelles.

En 2022, le pourcentage de l'aide à la subsistance est supérieur de 4 % comparé à 2021, malgré le nombre de plus en plus important de jeunes bénéficiant d'une allocation mensuelle dans le cadre des dispositifs d'accompagnement, garantie Jeunes jusque mars 2022, puis contrat engagement jeune. Pour rappel ce public perçoit une indemnité mensuelle de 520 €
L'aide à la subsistance est généralement délivrée en versements fractionnés.
Cette aide est distribuée sous forme de tickets service, afin d'éviter que les fonds destinés à l'alimentaire soient détournés.
Cette aide intervient souvent dans l'attente d'une ouverture de droits. (Indemnités ASP, pôle Emploi, RSA…)
Elle est aussi une aide en complémentarité des soutiens apportés par les partenaires sociaux, (assistantes sociales, éducateurs, travailleurs sociaux ……).

2 – LOGEMENT

6 559.92 €, (soit 34.5 % des aides individuelles), ont été attribués :

A noter une forte progression des demandes d'aides liées au logement. Ces aides sont surtout liées à l'installation, ou comme soutien au premier loyer, n'ouvrant pas de droits APL. Cette hausse correspond au taux important de jeunes souhaitant accéder au logement autonome, comme nous l'avons indiqué plus haut, mais en situation professionnelle fragile.

3 – TRANSPORT MOBILITE

Les aides individuelles affectées à la mobilité s'élèvent à 3 295 €.
↳Soit 17.5 % des aides attribuées.

Les 35 aides affectées à la mobilité et au transport ont concerné :

- Le permis de conduire : 1 intervention pour un total de 750 €.
- Carburant : 6 interventions pour un total de 300 €.
- Abonnement urbain et SNCF : 25 interventions pour un total de 2 245 €

Il est à noter la demande carburant qui reste importante depuis quelques années. L'absence de transport urbain dans certaines zones du bassin rend difficile les déplacements des publics.
Globalement, le soutien des jeunes en Garantie Jeunes a fait augmenter ce poste, notamment les premiers mois dans l'attente des versements tardifs de l'allocation. Ce sont en grande partie des abonnements urbains et des frais d'essence pour les jeunes ruraux.
D'autre part, l'aide au permis de conduire se confirme comme étant le poste le plus coûteux.

3 – EMPLOI-FORMATION CITOYENNETE

1 060 €, (soit 5.5 % des aides individuelles), ont été attribués :

- Déplacements/tenue professionnelle, équipement, 3 jeunes.

4 – CITOYENNETE

75 € (soit 0.3 % des aides individuelles) ont été attribués pour la régularisation de papiers d'identité, notamment le renouvellement de passeports pour des jeunes ayant obtenu un récépissé de demande de titre de séjour.

5 –SANTE

45 €, (soit 0.2 % des aides individuelles), pour soutenir 1 jeune en attente d'ouverture de droits

DOSSIERS COLLECTIFS

En 2022, un dossier collectif, demande de financement permis de conduire pour 6 jeunes, pour un montant de **4 740 €.**

Comme les années précédentes, la mission locale a sollicité la politique de la ville pour le financement du permis de conduire pour des jeunes issus des quartiers prioritaires. Un montant de 6 000 € a été versé pour un budget d'une action à 10 740 €. Le FAJ a permis de Co financer cette opération. Le public ciblé est composé en priorité de jeunes en situation financière fragilisée et /ou sans soutiens familiaux., et surtout inscrits dans un projet d'insertion.

Le code de la route pour ces jeunes se déroule tous les jeudis à la Mission Locale de 16 à 18 heures. Une auto-école partenaire se déplace dans nos locaux puisque nous disposons du matériel nécessaire.
Les 6 jeunes sont inscrits pour le passage du permis dans cette même auto-école, ce qui permet un suivi régulier et une progression rapide pour chacun d'entre eux. L'objectif étant de permettre à ces 6 jeunes de valider leur permis en maximum 6 mois et faciliter leur insertion professionnelle.

De plus, la mission locale a fait l'acquisition de trois simulateurs de conduite, qui permettent aux jeunes de s'entrainer de façon régulière et progresser dans leur projet mobilité.

Partenariat avec les transports Urbains :

Dans le cadre des actions collectives, la Mission locale dispose des tickets TGL, (Transport Du Grand Longwy). Les conseillers utilisent ces titres de transport en cas de besoin pour des jeunes accompagnés, afin de faciliter leurs déplacements. **Montant global de 380 €.**

Partenariat avec l'Association Trans 'Boulot :

- **149.30 €** ont été sollicités pour couvrir les déplacements de **4 jeunes** en insertion, en attente de leur première rémunération. Ces aides sont attribuées en l'absence de transport en commun sur des horaires décalés et/ou sur quelques zones géographiques. Une moyenne de 37 € par jeune.